

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.272

22 novembre 1989

## DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>SUEDE</u>
2. Organisme responsable: Commission électrotechnique suédoise Administration nationale suédoise de l'énergie
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Couvertures, coussins et appareils chauffants souples ana- logues, pour usage domestique, chauffés électriquement (SS EN 60 967)
5. Intitulé: Projet de norme suédoise concernant la sécurité des couvertures, coussins et appareils chauffants souples analogues, pour usage domestique, chauffés électriquement.
6. Teneur: Le projet de norme est une traduction de la Publication 967 (1988) de la CEI, Première édition: Sécurité des couvertures, coussins et appareils chauffants souples analogues, pour usage domestique, chauffés électriquement, accompagnée d'une liste des points sur lesquels le projet s'écarte de ce document, y compris les modifications ordinaires convenues par le CENELEC, conformément au document EN 60967.  Le projet sera publié en tant que norme nationale qui servira de référence à l'Administration nationale suédoise de l'énergie et il sera utilisé conjointement avec la procédure d'agrément de l'Institut suédois pour l'essai et l'agrément du matériel électrique (SEMKO).
7. Objectif et justification: Sécurité des personnes et des biens
8. Documents pertinents: SS EN 60 967
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: A fixer ultérieurement
10. Date limite pour la présentation des observations: 15 janvier 1990
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: